



## Agence demandant des "frais de recherches" pour une location

Par **Kephas**, le **08/05/2019** à **15:16**

Bonjour,

J'ai visité hier un appartement correspondant à mes critères, l'agence demande de payer :

- le 1er mois de loyer au prorata (OK)
- un mois de caution (OK)
- des honoraires de 15 € / m2 (= 12 + 3 en zone très tendue, loi Alur, OK)
- **des "frais de recherches" : illégal ?** (un mois de loyer)

Ma question porte sur ces frais de recherches, est-ce légal, sachant que les frais sont régulés par la loi Alur à 15 € / m2 ?

Que faire ? Est-ce possible d'éviter ces frais ?

J'imagine que l'agence va me dire que si je ne paie pas ces frais, l'appartement sera pour quelqu'un d'autre...